

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
RORS DU DÉP<sup>t</sup>: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS							
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste					
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 15	3 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	7 <sup>h</sup> 30	TOULOUSE. D.	5 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 30	CAPDENAC. D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 30
Mercuès. . . . .	6 41	1 14	6 6	8 30	11 11	3 30	7 30	Sept-Ponts. . . . .	4 53	11 11	5 37	7 30	BORDEAUX. . . . .	7 40	10 49	4 54	9 30	Cabessut, halte. . . . .	7 48	11 40	5 18	8 30	Lamadelle. . . . .	7 56	11 44	5 21	8 30
Parnac. . . . .	6 54	1 26	6 19	8 30	11 11	3 30	7 30	Lalbenque. . . . .	5 20	11 29	5 57	7 30	Montauban D. . . . .	7 25	10 35	4 40	9 30	Arcambal. . . . .	8 11	11 54	5 28	8 30	Toirac. . . . .	8 10	12 8	5 34	8 30
Luzsch. . . . .	7 3	1 34	6 28	8 30	11 11	3 30	7 30	Montpezat. . . . .	5 31	11 52	6 25	7 30	St-Girg, halte. . . . .	8 11	12 15	5 38	9 30	Vers. . . . .	8 11	12 15	5 38	8 30	Montbrun, hal. . . . .	8 20	12 29	5 43	8 30
Castelfranc. . . . .	7 13	1 47	6 44	8 30	11 11	3 30	7 30	Borodou. . . . .	5 45	12 6	6 42	7 30	Saint-Géry. . . . .	8 18	12 18	5 44	9 30	Cajarc. . . . .	8 18	12 18	5 44	8 30	Cajarc. . . . .	8 31	12 42	5 58	8 30
Puy-l'Évêque. . . . .	7 31	1 59	6 58	8 30	11 11	3 30	7 30	Causade. . . . .	5 55	12 16	6 56	7 30	Conduché. . . . .	8 34	12 55	6 1	9 30	Calvignac, hal. . . . .	8 34	12 55	6 1	8 30	Calvignac, hal. . . . .	8 45	1 5	6 9	8 30
Duravel. . . . .	7 43	2 8	7 8	8 30	11 11	3 30	7 30	Réalville. . . . .	6 5	12 26	7 8	7 30	St-Martin-Lab. . . . .	8 42	1 13	6 6	9 30	St-Martin-Lab. . . . .	8 42	1 13	6 6	8 30	St-Martin-Lab. . . . .	8 54	1 16	6 18	8 30
Soturac-Tourac. . . . .	7 53	2 18	7 18	8 30	11 11	3 30	7 30	Albiac. . . . .	6 13	12 34	7 18	7 30	Calvignac, hal. . . . .	9 4	1 25	6 16	9 30	St-Girg, halte. . . . .	9 4	1 25	6 16	8 30	St-Girg, halte. . . . .	9 3	1 36	6 31	8 30
Fumel. . . . .	8 6	2 29	7 38	8 30	11 11	3 30	7 30	Fontrouge. . . . .	6 22	12 43	7 28	7 30	Saint-Géry. . . . .	9 17	1 59	6 36	9 30	Conduché. . . . .	9 11	1 45	6 38	8 30	Conduché. . . . .	9 11	1 45	6 38	8 30
M.-Libos. — A. . . . .	8 13	2 35	7 39	8 30	11 11	3 30	7 30	Montauban. A. . . . .	6 39	1	7 45	7 30	Montbrun, hal. . . . .	9 33	2 23	6 51	9 30	Saint-Géry. . . . .	9 25	2 12	6 51	8 30	Saint-Géry. . . . .	9 25	2 12	6 51	8 30
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11	8 49	8 30	11 11	3 30	7 30	BORDEAUX. . . . .	10 40	6 05	7 45	7 30	Calvignac, hal. . . . .	9 44	2 36	7 1	9 30	Vers. . . . .	9 34	2 29	7 1	8 30	Vers. . . . .	9 44	2 46	7 1	8 30
PARIS. — A. . . . .	11 46	4 18	8 49	8 30	11 11	3 30	7 30	TOULOUSE. A. . . . .	8 25	3 55	9 41	7 30	Lamadelle. . . . .	9 53	3 4	7 14	9 30	Cabessut, halte. . . . .	9 53	3 9	7 22	8 30	Cabessut, halte. . . . .	9 56	3 9	7 22	8 30
				8 30	11 11	3 30	7 30						CAHORS. — A. . . . .	9 11	12 37	6 43	9 30	CAHORS. — A. . . . .	10 6	3 20	7 31	8 30	CAHORS. — A. . . . .	10 6	3 20	7 31	8 30

Cahors, le 25 Octobre.

Les incidents parlementaires de ces derniers jours méritent de fixer l'attention des hommes politiques, soucieux avant tout de conformer leur conduite aux indications pressantes qui viennent d'être données au parti républicain par le pays lui-même.

Le malentendu qui s'est produit à la Chambre à la suite de l'interpellation de MM. Maret et Millerand sur la grève de Vierzon, et le commencement de crise ministérielle qui a été le résultat de ce malentendu, ont jeté une vive lumière sur les inconvénients qui ne peuvent manquer de résulter des erreurs de tactique — c'est le seul nom qui convienne à leur conduite — de certains chefs de groupe plus pressés, peut-être, de faire triompher la politique et les vues de leurs amis que de conformer leur conduite aux vœux de l'opinion et à l'intérêt du pays.

Ce commencement de crise, si heureusement aplani par les patriotiques conseils de M. le président de la République, a eu cet autre résultat — peut-être le plus utile — d'amener le pays à faire connaître, une fois de plus, sa ferme volonté; il entend voir les Chambres reléguer au second et même au troisième plan, cette politique plus ou moins taillonnée, et en tout cas hors de saison, qui consiste, — pour nous servir d'une expression populaire — à chercher la petite bête; il veut donner partout le pas à cette politique autrement digne des républicains, qui consiste à aborder tout de suite les ques-

tions dont la France attend depuis longtemps et avec impatience la solution nécessaire.

Le malentendu qui s'est produit à la Chambre était à peine connu, que les journaux des départements se faisaient l'écho des volontés et des impressions du suffrage universel. Avec une insistance chaque jour croissante, le pays témoignait son aversion pour tout ce qui est de nature à retarder l'élaboration et le vote des lois d'affaires et de travail, ou qui comportent quelque réforme.

En ce moment, le budget, le projet de recrutement présenté par M. le ministre de la guerre, la loi sur l'enseignement primaire, les propositions relatives à l'agriculture, au commerce et de nombreux projets de loi attendent. Le pays ne comprendrait pas qu'on en retardât le vote sous aucun prétexte, et il vient de le signifier avec une énergie peu commune; certains députés feront bien de s'en souvenir. Non seulement les députés qui n'hésiteraient pas à braver le mécontentement du pays commettraient une lourde faute et risqueraient d'en faire supporter les conséquences au parti républicain, mais ils se mettraient eux-mêmes dans une situation dangereuse; ils seraient tenus pour responsables du temps perdu et des incidents plus ou moins fâcheux que leur conduite pourrait provoquer.

C'est désormais un fait acquis, indéniable, que la France veut une politique féconde; elle a manifesté à diverses reprises sa résolution d'en finir avec les mesquines agi-

tations de la politique des coteries. Il est temps d'en finir, en effet, avec ces errements, pour ne pas dire avec ces erreurs.

Dès à présent on peut s'étonner que quelques-uns de nos représentants se soient attirés ces rappels au travail et à l'union de la part du pays.

Ne savaient-ils pas qu'il n'y a plus aujourd'hui ni temps ni place pour les fantaisies dangereuses des amateurs de séances à effet? L'honorable président du conseil, avec autant de raison que d'à-propos avait, en termes fort éloquents, rappelé cette vérité à Toulouse, à Montpellier et à Bordeaux.

Que MM. les députés se le tiennent pour dit. Le pays vient d'ajouter un article essentiel à son programme politique, il en demandera l'exécution avec énergie; nul ne doit l'éluder impunément. La France veut une politique d'union, de travail et de résultats. Elle réclame une politique nationale, elle ne permettrait pas qu'on lui en substituât une autre.

## Lettre parlementaire

Paris, 22 octobre.

La fausse sortie de M. Sarrien a donné lieu à toutes sortes de commentaires. « Tout est bien qui finit bien! » a dit un journal dont M. le ministre du commerce était autrefois le principal collaborateur. Mais le Rappel est beaucoup plus optimiste que ses confrères, et la République française, notamment, a expliqué qu'il ne faudrait pas se faire, sur la solidité du ministère, devant la Chambre du 4 octobre 1885, de trop grandes illusions. Les incidents de la séance de lundi démontrent, en effet, toute l'évidence de cette vérité.

naît quand elle était petite. Elle en reconnaissait la couleur et comme l'odeur. Ces maisons, ces arbres, ce ciel, tout cela formait comme un cadre à ces images d'enfance qui peuplaient son imagination.

Un jour, la jeune fille eut une émotion étrange. Passant en voiture avec son père sur les boulevards extérieurs, elle aperçut rangée le long de la chaussée une femme d'une trentaine d'années, assez grande, assez forte, accotée à une petite voiture pleine d'oranges.

Cette femme, la charrette, les oranges, tout cela produisit sur Wilhelmine un effet singulier. M<sup>lle</sup> de Grüber eut comme la sensation de quelque chose déjà vu... Eh! oui, elle se le rappelait maintenant... Elle avait souvent, étant toute petite, plongé ses mains dans les tas de fruits dorés. Elle les avait fait rouler comme des boules dans un endroit bordé d'arbres de chaque côté comme l'endroit devant lequel on passait... Elle se souvenait maintenant du roulement incessant des voitures autour d'elle.

Puis, tout à coup, la jeune fille eut comme un éblouissement. Le coup venait de passer devant l'Elysée-Montmartre... Un voile s'était déchiré... Cela, elle l'avait vu... Ce coin de Paris elle se le rappelait comme si c'était hier qu'elle l'avait quitté.

Elle poussa un cri qui fit sursauter le comte. — Qu'avez-vous? demanda-t-il... — Rien, répondit Wilhelmine, qui ne voulait pas exposer son père à de nouvelles dénégations et à de nouveaux mensonges. Un mouvement de frayeur dont je n'ai pas été maîtresse.

Le cabinet ne peut, en effet, subsister qu'à la condition de ne jamais réclamer de la Chambre un témoignage explicite de confiance. Il ne peut naturellement compter sur la droite pour le lui donner. Tout ce qu'on peut demander à la droite — si raisonnable qu'on la suppose devenue, — c'est de ne pas faire d'opposition systématique au cabinet. La fraction la plus modérée du parti républicain ne désire pas la chute actuelle du ministère, puisqu'elle n'en pourrait constituer un autre à son gré; mais sa confiance dans la politique d'un gouvernement qui a tant de complaisances pour l'extrême gauche, est nécessairement limitée. Quant à l'extrême gauche, elle ne souhaite pas non plus ardemment le renversement d'un cabinet qu'elle compte des amis dévoués; mais elle ne saurait pourtant lui témoigner hautement sa bienveillance. Ses électeurs ne le souffriraient pas.

Dans cette situation, le ministère doit savoir se contenter de peu, vivre comme par tolérance, évoluer dans l'équivoque. Il ne peut pas parler bien haut, parce qu'il n'est pas bien fort. Il faut qu'il se tienne pour satisfait d'une demi-approbation, d'une confiance chichement mesurée et d'une majorité toujours prête à se dissoudre.

Le maintien de la concentration républicaine est à ce prix.

Les membres du cabinet se sont réunis jeudi, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet.

Le président du conseil a informé ses collègues que l'assemblée bulgare était convoquée pour le 27 octobre à Tirnova.

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, a annoncé au conseil qu'il avait prié M. Wilson, rapporteur général du budget, de faire en sorte que la discussion de son rapport puisse venir dans le plus bref délai possible.

Enfin, M. Granet, ministre des postes et télégraphes, a fait connaître au conseil que le personnel et le matériel nécessaires pour l'établissement d'une ligne télégraphique entre Tananarive et Tamatave, étaient partis mercredi de Marseille.

M. de Freycinet a reçu, jeudi, M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France, près le Vatican. M. Lefebvre de Béhaine, a exposé au ministre des affaires étrangères, les dernières impressions qu'il

Le comte, qui ne pouvait pas deviner les sensations multiples qui agitaient l'âme de sa fille, se contenta de cette explication et se renfonça dans la voiture, où il se plongea de nouveau dans ses réflexions.

La jeune fille, la figure collée à la vitre, regardait avec avidité chaque rue, chaque maison devant lesquelles elle passait rapidement entraînée par le trot régulier de deux chevaux de prix.

Oh! oui, elle ne se trompait pas! Elle avait passé là! Tout cela, elle l'avait vu, vu! Elle en était sûre! Elle en aurait juré! Mais quand? dans quelles circonstances? Les traits mêmes de la femme avec laquelle elle s'était promenée en cet endroit lui revenaient. Pourquoi n'avait-elle plus aperçu cette femme? Elle paraissait bien l'aimer pourtant. Elle sentait encore sur ses joues la chaleur de ses caresses. Peut-être était-elle morte? Peut-être ne la reverrait-elle jamais?

Pendant que la jeune fille avait ainsi l'esprit fixé sur le passé, un détail vivant, très net, se détacha tout à coup dans les brumes de sa mémoire.

Un jour, un homme l'avait abordée, à l'endroit même où l'on venait de passer, lui avait dit de lui porter des oranges, et elle se voyait marchant, embarrassée, les bras chargés de fruits, entrant dans une belle voiture comme celle dans laquelle elle se trouvait maintenant. L'homme avait l'air méchant, — elle l'avait remarqué, — ses yeux étaient durs comme ceux du comte ou de Gaudru. Elle en avait eu peur. Elle avait déposé les oranges sur les coussins, qu'elle avait tâtes avec curiosité d'enfant pour voir combien ils étaient doux, puis elle ne se rappelait plus rien... Une

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

49

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE  
Les reptiles mordent  
IV

LES IDÉES DE WILHELMINE

Il était temps, grand temps pour les deux complices que le fameux héritage vint enfin les remettre à flot. Le comte ne s'occupait plus que de cette affaire. Le moment approchait, du reste. Gaudru fils devenait majeur. Il est vrai que M<sup>lle</sup> de Grüber accueillait de moins en moins favorablement les assiduités du fils du banquier.

La vue de l'homme qu'on lui destinait pour mari avait le don de l'exaspérer, de la faire sortir de sa réserve et de son égalité d'humeur habituelles.

Un soir, après le départ du malheureux fiancé, elle avait déclaré, pour la seconde fois, et plus énergiquement que jamais, qu'elle ne voulait pas se marier, qu'elle n'épouserait pas le fils de M. Gaudru, quand on devrait la mettre en pièces.

Puis elle s'était retirée dans son appartement en fermant la porte avec une violence qui avait laissé le comte tout stupéfait et tout interdit.

Mais ce n'était pas cette résistance de la jeune fille qui inquiétait le plus le secrétaire d'ambassade. M. de Grüber se disait qu'il était le père de

Wilhelmine et qu'il triompherait bien de ce qu'il appelait ses coups de tête. Néanmoins il ne l'aurait crue ni si énergique ni si obstinée.

Pendant la scène violente qu'il avait eue avec la jeune fille, le comte avait laissé échapper quelques paroles imprudentes. Ses aveux avaient fait pénétrer plus avant dans l'esprit de la fille de la marchande d'oranges l'idée qui s'était emparée d'elle depuis qu'elle était en France, l'idée qui ne l'abandonnait plus: il y avait, supposait-elle, un mystère dans sa vie; elle était venue à Paris déjà et elle y avait vécu pauvre, à côté d'une femme qui l'aimait ardemment.

Il se dégageait du souvenir de ces premières années passées dans la misère et les privations une chaleur d'amour maternel qui la réchauffait encore malgré le temps écoulé et qu'elle n'avait plus connu depuis.

En effet, elle n'aimait pas son père. Sans pouvoir s'expliquer la cause de cette sensation, elle éprouvait pour lui comme de la répulsion et presque de la haine. C'était un des grands chagrins de l'enfant, qui cherchait vainement à combattre ces sentiments, qu'elle trouvait monstrueux, mais dont elle n'était pas maîtresse.

Emporté par la colère, M. de Grüber lui avait dit:

— Sachez que vous n'avez pas le droit de résister à mes volontés! Sachez que je pourrais, d'un mot, d'un geste, vous faire retomber dans la boue d'où je vous ai tirée!

Qu'est-ce que cela voulait dire?... Elle avait donc roulé autrefois dans la boue, comme elle le pressentait? Et cette boue, elle n'en doutait pas c'était la boue de Paris, dans laquelle elle se trai-

avait recueillies au sujet de la question des relations apostoliques à établir entre le Vatican et la Chine. Les négociations qui avaient été échangées entre la France et le Saint-Siège, restent provisoirement suspendues.

— M. Constans, envoyé extraordinaire de France à Pékin, est entré en pourparlers avec le Tsung-Li-Yamen, au sujet des modifications à introduire dans le traité de commerce Franco-Chinois.

On ne connaît pas encore le résultat de ces pourparlers, mais, dans ses dernières dépêches, M. Constans se félicite de dispositions conciliantes du Tsung-Li-Yamen. Il s'agit ainsi qu'on l'a dit de modifier les articles du traité relatifs au commerce de l'opium et du sel.

— Nous croyons savoir que les puissances n'ont pas encore échangé leurs vues sur le choix du nouveau prince de Bulgarie.

## LES CHAMBRES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 octobre 1886

#### LA LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Suite de la discussion du projet de l'organisation de l'enseignement primaire.

M. Fairé demande qu'il soit établi, dans l'article premier, que l'enseignement primaire peut aussi être donné dans les familles.

M. le ministre de l'instruction publique. — Cela ne fait pas doute.

M. Thellier de Poncheville. — Sur l'article 2, qui fait la distinction entre les établissements publics et les établissements privés, je propose un amendement tendant à ce qu'on dise « établissements libres » au lieu de « établissements privés ».

L'amendement est repoussé par 363 voix, contre 165.

Les articles 2, 3, 4 et 5 sont adoptés.

M. de la Batie. — Sur l'article 6, je propose un amendement tendant à ce que les institutrices adjointes ne soient admises dans les écoles de garçons qu'après vingt-un ans révolus, sauf quand il s'agit de l'épouse de l'instituteur.

L'amendement est repoussé par 366 voix, contre 179.

Les articles 6, 7, 8 et 9 sont adoptés (conditions dans lesquelles l'instruction primaire sera donnée).

M. Keller propose un amendement sur l'article 9 (inspection des écoles), tendant à ce que les écoles libres ne soient pas soumises aux mêmes règles que les écoles de l'Etat. L'inspection, en ce qui concerne les écoles libres, doit être exclusivement réservée aux inspecteurs d'Académie.

L'amendement de M. Keller est repoussé par 354 voix, contre 176.

M. de Kergariou demande qu'on supprime dans cet article le paragraphe 4 qui dit que : « L'inspection des écoles sera exercée par les membres du conseil départemental, désignés conformément à l'article 50. » C'est comme si l'on confiait le choix des délégués aux préfets; or, le préfet aura soin de ne pas désigner les membres du conseil départemental qui ne sont pas de son opinion. On ne peut admettre cette marque de défiance envers le suffrage universel. (Très bien ! très bien !)

La proposition de M. de Kergariou est repoussée par 353 voix, contre 172.

M. Paulmier. — Je demande la suppression

des délégations cantonales; elles ne fonctionnent presque nulle part, et M. Paul Bert a reconnu lui-même qu'elles sont plus nuisibles qu'utiles.

L'amendement de M. Paulmier est repoussé par 352 voix, contre 160.

L'article 9 est adopté, ainsi que les articles 10, 11 et 12 (conditions dans lesquelles seront établies les écoles publiques).

M. Lorois. — L'article 13 attribue au conseil départemental le nombre de maîtres à attacher à l'école. Je demande que la commune puisse faire appel de cette décision auprès du conseil supérieur de l'instruction publique.

L'amendement de M. Lorois est repoussé par 363 voix, contre 172.

M. Thellier de Poncheville. — Il est nécessaire de spécifier dans la loi que les communes, après avoir établi des écoles primaires, pourront fonder, entretenir ou subventionner une ou plusieurs écoles libres.

L'amendement de M. Thellier de Poncheville est repoussé par 354 voix, contre 171.

L'article 13 est adopté.

M. Fairé. — L'article 14, qui énumère les dépenses mises obligatoirement à la charge des communes pour l'enseignement, n'est pas complet, puisqu'il ne parle pas de la construction des écoles nouvelles. Il y aurait lieu, dans tous les cas, de limiter à 4 centimes communaux et à 4 centimes départementaux les ressources applicables aux dépenses des écoles.

Ainsi serait fixé le maximum des sacrifices à exiger des communes. En dix ans, la dépense annuelle pour l'instruction publique a été augmentée de 140 millions. Le résultat n'est pas compensé par un pareil chiffre, car l'augmentation du nombre des élèves est bien inférieure à l'augmentation obtenue dans les années précédentes. (Très bien ! très bien !)

M. Goblet combat l'article additionnel proposé par M. Fairé.

Cet article est repoussé par 351 voix, contre 79.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

### SENAT

Séance du 21 octobre 1886

Le Sénat reprend la discussion de l'aliénation des diamants de la Couronne.

M. Boulanger, sénateur de la Meuse, propose de réserver la question de l'affectation jusqu'après la vente.

M. Hébrard combat la proposition, qui est adoptée.

Conséquemment, la suite de la discussion est ajournée.

M. Grévy et l'Allemagne. — La Liberté se met en mesure de démentir la dépêche reçue de Berlin par le journal anglais le Times, et annonçant que M. Grévy aurait exprimé à l'ambassadeur d'Allemagne ses regrets personnels au sujet du ton de certaines feuilles françaises à l'égard de l'Allemagne.

Expériences militaires. — Le général Boulanger vient de commander une tourelle en acier munie de deux canons de fort calibre à la Compagnie des forges de la marine de Saint-Chamond, et une tourelle semblable à la Compagnie de Châtillon et de Commentry. Ces tourelles seront installées au camp de Châlons où elles se livreront combat.

La commande sera faite au vainqueur.

Marseille. — Un vent très violent a causé, jeudi, plusieurs accidents.

Un trois-mâts autrichien et une tartane française ont été jetés à la côte.

Les équipages ont été sauvés.

Le navire autrichien est considéré comme perdu. Le vent s'est calmé.

## INFORMATIONS

### Les Impressions de Voyage

DE M. DEROUËDE (Fin.)

Le peuple russe, tout entier, même dans ses couches inférieures, déteste l'Allemand. L'Allemand, pour lui, c'est toujours l'opresseur, l'intendant l'assurien. En revanche, partout sur mon passage j'ai rencontré les témoignages de sympathie les plus grands. Une seule chose semblait séparer les hommes politiques russes de la France : nos institutions. C'est le malentendu que j'ai essayé de dissiper de toutes mes forces.

Partout je disais aux russes : moi, républicain, je crois que l'alliance du tzar est une nécessité pour notre République.

C'est que les alliances n'ont pour mobile que l'intérêt commun : Louis XIV n'avait-il pas Cromwell pour allié, ne recevait-il pas à sa cour le fils de ce Cromwell qui avait fait tomber la tête de Charles 1<sup>er</sup>, cousin-germain du grand roi ?

La même alliance est possible, nécessaire entre la France républicaine et le tzar de Russie et, cette fois, il n'y a pas, entre les deux pays, une tête coupée.

« Vous craignez la propagande révolutionnaire, disais-je aux russes, mais est-ce que votre pays n'est pas trop éloigné du nôtre, est-ce que vos mœurs, vos institutions, ne sont pas trop différentes ? Non, le danger pour vous n'est pas là. Le danger, c'est l'Allemagne, votre ennemi comme le nôtre. »

Et je dois vous déclarer que j'ai vu partout mes auditeurs convertis. Karkoff a même fait un article dans ce sens, article qui a eu un grand retentissement.

On a raconté des absurdités sur mon voyage, on a parlé de mon expulsion de Russie; jamais il n'en a été question. Je le répète, je n'ai recueilli que des témoignages de sympathie de tous les russes, et le jour où l'on me disait expulsé de St-Petersbourg, la presse russe m'offrait un grand banquet.

C'est là, que j'ai porté un toast à l'empereur et à l'impératrice : rappelant que j'étais républicain, mais que j'aimais trop la France et la Russie pour ne pas boire à la santé du tzar, l'unique lien nécessaire à cent millions d'hommes, rappelant aussi que l'impératrice était cette vaillante princesse danoise qui, comme nous, avait eu la douleur de voir son pays envahi et mutilé, qu'il y a un lien de cœur entre la princesse Dagmar et la France, rappelant enfin que nous ne pouvions jamais oublier qu'en 1875, le tzar Alexandre II s'était interposé entre la France mal guérie de ses blessures et M. de Bismarck.

Ah ! si vous aviez entendu les toasts chaleureux qui m'ont répondu, si vous aviez entendu cette explosion de sympathies françaises, si vous aviez saisi dans toutes les classes de la société, depuis le moujik, jusqu'au général, cette haine de l'Allemand, au moins aussi vivace que chez nous, vous vous diriez comme moi : l'alliance de la France et de la Russie est chose faite. La France n'a qu'à vouloir.

La République française et l'empire russe ont

des intérêts communs et des haines communes. La politique intérieure n'a rien à voir dans la question, et les différences qui séparent les deux régimes n'arrêteront pas l'élan de sympathie qui entraîne ces deux peuples à se donner la main par-dessus l'Allemagne.

Un exemple : Les officiers de l'armée russe suivent, avec un intérêt passionné, le général Boulanger, et ne dissimulent pas leur sympathie pour lui.

« Nous ne voulons pas nous occuper de son rôle politique, m'ont-ils dit; l'affaire du duc d'Anmale ne nous regarde pas; ce qui nous intéresse, c'est que le général Boulanger est une grande force militaire, un poids très lourd qui peut faire pencher la balance au détriment de l'Allemagne. »

Le réveil de la fierté française, dont le ministre de la guerre a donné le signal, enthousiasme les Russes, et je vous déclare que c'est avec un grand plaisir, que j'ai lu, à l'étranger, le discours de M. de Freycinet.

Pour terminer ce qui regarde la Russie, je vous dirai que l'armée russe tout entière est superbe, et je n'ai pas vu seulement les garnisons qui sortent sous l'œil du maître, j'ai vu les troupes russes depuis Odessa. Partout la discipline est la même, partout l'esprit patriotique est aussi grand.

Mais nous sommes bientôt à Paris, et il faut que je vous résume le reste de mon voyage.

En Suède et en Norvège, le peuple est pour la France, le roi pour l'Allemagne.

Ce petit-fils de Bernadotte dit nettement : j'ai le sang français, le cœur suédois et la raison allemande.

En Danemark, là, tout le monde hait l'Allemagne; on n'oublie rien, ni l'invasion, ni la mutilation, et quand j'ai fait à Copenhague une conférence au cercle des étudiants, sur la Justice, qui finit toujours par triompher, j'ai soulevé un grand enthousiasme, et toute l'assistance a répété avec moi : *Vivat justitia et libertas !*

Quant à la Hollande, vous l'avez très justement dit, elle aime la France; mais elle fait comme l'Autriche, elle ne veut pas voir le danger allemand.

Enfin, je sors de Belgique, et je dois vous dire que vous avez fait au *Matin* une excellente campagne. Il ne faut pas que la Belgique fasse ses fortifications, et il faut que nous connaissions bien les amitiés et les antipathies que nous avons si près de nous.

Quant au gouvernement... je n'ai vu ni désiré voir aucun des ministres actuels.

Nous aussi nous devons quelque chose à la Belgique, nous devons lui dire que la France ne veut pas toucher à l'indépendance d'un peuple ami, à cette indépendance qu'elle a faite...

Mais nous arrivons; en deux mots je vais vous résumer l'impression générale de mon voyage :

« Depuis quinze ans l'Europe subit la dictature de l'Allemagne; maintenant elle est lassée de cette servitude. A nous de profiter de cette situation. »

### Conversion de la Rente

La lettre suivante a été adressée au *Matin* :

Paris, 19 octobre.

Monsieur,

Pouvez-vous me fixer sur mes droits dans le cas que j'ai l'honneur de vous soumettre : plusieurs malheureux se trouvent dans ma situation et vous nous rendriez grand service en nous faisant connaître votre avis.

Un nouveau projet de conversion de la rente est soumis par M. A. Proust à la commission du budget; s'il n'est pas pris de suite en considération, au train

grande lacune se faisait à partir de ce moment dans sa mémoire. Autant qu'elle pouvait s'en souvenir, elle était alors vêtue pauvrement... Ses doigts étaient engourdis par le froid. Pourquoi était-elle pauvre ? Pourquoi avait-elle froid ?... Qu'est-ce que tout cela signifiait ? Était-ce réel ? Était-ce seulement un jeu de son imagination ?

Voilà ce que la jeune fille ne pouvait pas s'expliquer. Comment était-elle devenue riche tout à coup ? Il lui semblait que de ce moment-là avait daté pour elle une vie nouvelle. Il lui restait comme la sensation d'une grande douleur qu'elle avait ressentie à cette époque et dont elle avait été distraite par des joies tout à fait inconnues jusqu'alors pour elle. De quelle nature était cette douleur ? Quelle avait été la cause de ces joies ? Ce qu'elle savait, c'est qu'elle n'avait plus eu froid, c'est qu'elle était bien mise, c'est qu'on la jalousait et qu'on l'enviait.

Telles étaient les pensées qui ne cessaient d'agiter Wilhelmine depuis qu'elle habitait Paris. Elle n'osait plus interroger le comte à ce sujet, car il avait coutume de lui répondre durement qu'elle ne savait ce qu'elle disait et qu'elle rêvait.

Qui lui donnerait la clef de ce passé plein d'ombre ?

Cette idée d'une enfance mystérieuse n'avait pas peu contribué à faire résister la jeune fille à tout projet de mariage, et ce n'était certainement pas Gaudru fils qui pouvait la faire revenir sur cette résolution. La répugnance que lui avait inspirée dès l'abord le fils du banquier n'avait fait que grandir. Puis elle sentait dans ce mariage une hâte et une avidité qui cachaient certainement

quelque combinaison intéressée.

Elle avait donc répondu tout d'abord, d'instinct, pour ainsi dire, aux avances qui lui avaient été faites, qu'elle ne voulait pas se marier.

Quand on lui eut présenté le fils du banquier de la rue de Richelieu, sa répulsion pour toute union matrimoniale s'accrut encore, et elle pensa que si elle se mariait jamais, ce ne serait pas du moins avec Gaudru fils.

Un incident qui s'était produit depuis la présentation avait encore exaspéré sa résistance et lui avait fait répondre avec l'énergie que nous avons dite aux instances pressantes de son père.

La jeune fille aimait.

Au moment même où se passaient les événements que nous racontons, Wilhelmine avait aperçu un soir, dans un salon, un jeune homme d'une trentaine d'années environ, dont le regard clair, fixé sur elle, lui avait produit la plus étrange impression. Elle avait senti son cœur battre avec une précipitation extraordinaire, et, bien qu'elle cherchât à lutter contre le sentiment qui s'emparait d'elle, ses regards allaient d'instinct vers celui qu'elle avait remarqué, et quand le jeune homme, tout tremblant et tout timide, s'était approché et lui avait demandé, après s'être fait présenter, la faveur de danser avec elle, elle était devenue horriblement pâle. Elle avait pu à peine balbutier quelques mots d'acceptation et, pendant qu'elle paraissait réservée et froide, elle sentait tout son être s'embraser intérieurement et son âme entière fondre dans une grande douceur.

C'était une valse qu'on jouait. Quand elle fut emportée, alanguie et pâmée, soutenue par le bras

ferme du danseur, au milieu d'un tourbillon de dentelles et de soie, dans une atmosphère chargée d'haleines fiévreuses et de parfums capiteux, elle eut une telle commotion qu'elle crut qu'elle allait mourir.

Le jeune homme ne paraissait pas moins ému qu'elle. C'est à peine s'il avait pu prononcer quelques mots. Avait-elle produit sur lui la même impression qu'il avait fait sur elle ?

A partir de cette soirée inoubliable, M<sup>lle</sup> de Grüber avait pressenti l'amour. Elle avait compris pourquoi le mariage, qui lui paraissait une chose si odieuse quand elle avait devant elle Gaudru fils, lui paraissait si beau, si rayonnant et si doux avec le jeune homme qui s'était à son insu emparé de son cœur.

Mais pourrait-elle jamais épouser celui-là ? Elle ne croyait pas ce bonheur réalisable. Tout les séparait, en effet. Elle était Prussienne et il était Français. Une haine de nationalité mettait entre eux un abîme qu'elle voyait infranchissable. Et pourtant elle n'aurait pas répugné, elle, à épouser un Français. Elle aimait la France sans savoir pourquoi. Mais son père ? Mais le jeune homme ? Épouser la fille de l'un des vainqueurs de son pays ! Était-ce possible ? Elle se disait qu'au lieu de la regarder avec des yeux amoureux, ce serait avec une expression de mépris qu'il la contemplerait, s'il savait qui elle était...

Bien qu'elle n'eût ainsi aucun espoir de voir un jour se faire l'union qu'elle rêvait, la jeune fille avait néanmoins puisé dans cet amour naissant une nouvelle force, une nouvelle énergie pour résister à son père, pour résister à Gaudru.

Oh ! oui, Elle préférerait jamais se marier,

passer ses jours seule, gardant enfoui au fond de son cœur le souvenir de celui qu'elle aimait, que de donner sa main et de s'unir pour la vie à l'être odieux qu'on lui avait choisi pour époux.

V

LE LIEUTENANT FABRICE

Un jeune officier de chasseurs, la moustache blonde retroussée, le képi sur l'oreille, suivait à cheval dans le bois de Boulogne un des sentiers réservés aux cavaliers.

Il paraissait avoir trente ans. Il était bien fait de sa personne, la taille élégante, l'œil vif, et l'uniforme vert-d'eau lui allait à ravir.

Sous le coup, sans doute, de graves préoccupations, il laissait flotter machinalement les guides de sa bête, qui marchait presque au pas, et il semblait étranger à tout ce qui se passait autour de lui, quand il se vit interpellé par un promeneur.

— Tiens, Fabrice ! cria la voix.

— Edmond ! fit le chasseur comme réveillé en sursaut.

— A quoi songes-tu donc de si sérieux ? dit le premier. Sais-tu que tu m'aurais écrasé sans pitié si je ne m'étais pas garé moi-même des sabots de ton cob. Ton front est roucieux, et tu ressembles à Hippolyte au sortir des portes de Thézène.

— Ne raille pas ! répliqua tristement le lieutenant.

— Quelque malheur ? demanda le promeneur.

— Non...

— Quoi donc ? un amour contrarié ?

(A suivre).

où vont les choses, il sera certainement adopté dans un avenir peu éloigné.

Comment se fait-il que les porteurs de rente incessible et insaisissable soient les seuls qui n'aient pas le droit de retirer leurs capitaux des caisses de l'Etat qui, au moment de la conversion, offre le remboursement aux autres porteurs ?

Mes parents m'ont laissé une rente incessible et insaisissable de 600 francs en 5 0/0. Ils ont versé à l'Etat le capital nécessaire pour mon inscription au Grand-Livre comme créancier du modeste revenu précité. Il y a bien là, il me semble, un contrat, une dette reconnue.

Aujourd'hui l'Etat, par une première conversion, réduit mon revenu de 600 à 540 francs.

Le jour où il aura unifié la rente en 3 0/0, je ne toucherai plus que 360 francs.

De quel droit l'Etat me supprime-t-il partie des intérêts qu'il s'est engagé à me payer ma vie durant, puisqu'il a touché la somme nécessaire à cet effet ? Mais il va plus loin ; et je ne sais comment qualifier sa manière de procéder, lorsqu'il se refuse à me rembourser le capital qui lui a été versé, pour que j'en puisse disposer au mieux de mes intérêts, puisque lui ne remplit pas ses engagements.

Je vous dispense de toutes les réflexions que me suggèrent et la misère des temps présents et les menaces pour l'avenir. Il est bien certain que si mes parents qui croyaient m'assurer un morceau de pain, avaient du prévoir ce qui se passe, ils n'auraient pas confié à l'Etat, qui me dépouille, le soin d'assurer mon avenir.

N'y a-t-il pas là une illégalité flagrante et n'existe-t-il aucun moyen, soit de forcer l'Etat à payer intégralement l'intérêt des rentes en question, soit de rembourser le capital qu'il détient contre tout droit ?

Veuillez agréer, etc.

COLINNE.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

### Appel de la classe de 1885.

Les dates arrêtées pour l'appel de la classe 1885, sont les suivantes : la deuxième portion (1 an de service), le 26 novembre ; la première portion (5 ans de service), les 1<sup>er</sup> et 6 décembre ; les engagés conditionnels seront appelés le 15 novembre.

**MÉDECINE MILITAIRE.** — Le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions suivantes :

Les étudiants en médecine et pharmaciens, engagés conditionnels d'un an, sont repartis dans les corps de troupe d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie.

Ils pourront être admis à remplir, soit dans les corps, soit dans un hôpital militaire ou militarisé les fonctions dévolues aux médecins et pharmaciens auxiliaires par le décret du 5 juin 1883.

Ils porteront la tenue de soldat de 2<sup>e</sup> classe de leur arme, en toucheront la solde et pourront être nommés caporaux ou brigadiers au bout de six mois de présence effective.

Ces dispositions seront applicables aux étudiants qui, étant reçus docteurs en médecine ou pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe ou qui possédant douze inscriptions valables pour le doctorat, auront subi avec succès l'examen d'aptitude prévu par le décret du 5 juin 1883, ou par celui du 10 janvier 1884, et demanderont à bénéficier de cette mesure.

**ENGAGEMENTS VOLONTAIRES.** — Les jeunes gens qui doivent contracter un engagement volontaire, sont invités à se présenter au bureau de recrutement, rue Ste-Claire, n° 46, près de la place Thiers, les mercredi et samedi de 1 h. à 1 h. 1/2, pour subir la visite médicale.

Ils doivent être porteurs des titres suivants, sur papier libre :

- 1<sup>o</sup> Extrait de naissance, légalisé par le juge de paix ou le président du tribunal ;
- 5<sup>o</sup> Certificat de bonnes vie et mœurs (Modèle n° 7, art. 46 de la loi ;
- 3<sup>o</sup> Extrait du casier judiciaire ;
- 4<sup>o</sup> Consentement du père ou de la mère ou du tuteur, si le jeune homme n'est pas encore entré dans sa 21<sup>me</sup> année.

**Ouvriers militaires.** — Le ministre de la guerre vient de prendre deux décisions qui sont appelées à donner satisfaction à de fort justes plaintes que l'autorité militaire recevait depuis quelque temps et de tous côtés. La première intéresse la confection des vêtements, des chaussures et des harnachements.

Dans ces dernières années, grâce à une tolérance fort regrettable et qui était des plus préjudiciables aux ouvriers civils, les tailleurs, les cordonniers, les bottiers et les selliers militaires s'étaient peu à peu considérés comme ayant le droit, soit de concourir pour obtenir des fournitures mises en adjudication, non seulement en France mais encore à l'étranger, soit

de se créer une clientèle civile ; on les voyait même recourir à la publicité, et certains d'entre eux faisaient d'excellentes affaires, car, à l'avantage de la fixité des garnisons, que ne connaissaient pas leurs devanciers et qui facilitait beaucoup leurs transactions commerciales, ils joignaient la possibilité de fournir des habillements civils, des bottines et des selles à leurs clients civils dans de bien meilleures conditions de prix que les ouvriers non militaires, puisqu'ils n'avaient pas à supporter les frais généraux de ces derniers. Ayant tout à meilleur compte, main-d'œuvre, ateliers, et patente, ils établissaient ainsi une concurrence inique, et qui était d'autant plus vexatoire pour les légitimes intérêts ainsi lésés que l'armée paraissait les couvrir en quelque sorte.

M. le général Boulanger vient de mettre un terme à ce commerce et a pris une décision en vertu de laquelle les ouvriers militaires ne peuvent soumissionner aucune fourniture mise en adjudication, ni se créer une clientèle civile, ni recourir à aucun moyen de publicité.

Par arrêté préfectoral, en date du 20 octobre 1886, M<sup>lle</sup> Bédérine a été nommée receveuse des postes et télégraphes à Cénévières (création nouvelle).

**GENDARMERIE.** — M. Degers, maréchal des logis de gendarmerie à Figeac, est nommé, sur sa demande, à la Nouvelle-Calédonie.

**FONTAINE DES CHARTREUX.** — Géologues et hydrographes sont sur les dents. Un phénomène très rare s'est produit hier à Cahors : la fontaine des Chartreux, qui a donné son nom gracieux à la vieille cité gallo-romaine, et dont les eaux limpides et les cascades bouillonnantes font l'admiration des touristes, coulait hier des eaux bourbeuses qui faisaient tache dans le Lot.

Qu'est-ce qui a pu produire ce phénomène ? sont-ce les pluies tombées avec trop d'abondance dans les terrains calcaires des plateaux voisins et qui n'ont pas eu le temps de se clarifier dans leurs filtres naturels ?

Un éboulement s'est-il produit dans la montagne et l'eau charrie-t-elle la marne qui a obstrué son passage ?

Telles sont les questions que se posent les savants et dont nous publierons avec plaisir les solutions, s'ils veulent bien nous les communiquer.

**Cirque britannique.** — On annonce l'arrivée prochaine du Cirque britannique. Il ne donnera dans notre ville que deux représentations.

**La température baisse généralement.** En France, les averse ont été générales et très fortes dans l'est et le sud. La situation s'améliore. Cependant, quelques ondées sont encore probables.

**Arrestation** du nommé Cataldi Nicolas, sujet italien, pour avoir lacéré à coups de couteau deux grands rideaux de croisées dans une auberge de la rue du P.-des-Augustins, à Cahors.

**Eboulement.** — Samedi dernier, vers deux heures du soir, un éboulement considérable s'est produit à 1 kilomètre de Beaulieu, sur la route de nationale n° 140 de Figeac à Montargis, en face de l'île de M. Duchamp.

En cet endroit, la route est resserrée d'un côté par la Dordogne et de l'autre par des rochers de granit très élevés qui la surmontent.

La circulation a été entièrement obstruée et la voie recouverte dans toute sa largeur d'un grand amas de pierres et de terre.

L'éboulement a été occasionné par les fortes pluies de ces jours derniers.

Prévenu aussitôt, le chef cantonnier s'est rendu sur les lieux avec six de ses subordonnés qui se sont aussitôt mis à l'ouvrage et ont travaillé la plus grande partie de la nuit sous une averse continuelle.

Le lendemain, le passage était dégagé, mais la veille, jour de marché de Beaulieu, bien des voituriers ont dû coucher en ville, pendant que d'autres faisaient de longs détours par divers chemins pour arriver chez eux.

## AGRICULTURE

### La culture des truffes

Un de nos correspondants qui habite le Quercy, et qui a vu des communes très pauvres de cette région trouver l'aisance en peu de temps par la culture de la truffe, nous adresse une intéressante communication sur ce sujet. Nous pensons qu'elle sera lue avec intérêt :

« Monsieur le Rédacteur,

« Je voudrais qu'il me fut donné de vulgariser la culture de la truffe dans les contrées où

le tubercule pousse naturellement, mais où il reste très peu productif par l'incurie des habitants. Aux possesseurs de terrains calcaires, je citerai pour modèles les propriétaires des communes de Cozance, Cressensac et Sarrazac, canton de Martel, qui arrivent à tirer d'un hectare de terre de 3,000 à 4,000 fr., par la culture bien entendue de la truffe. Il y a dix-sept ans que je suis témoin de ces prodiges ; voici leur méthode, elle est basée non sur des théories, mais sur l'expérience :

« On défonce légèrement le terrain (nous n'avons pas besoin de dire qu'il doit être calcaire), on y plante de la vigne et on y sème des glands ; plants de vigne et plants de chêne devront être espacés de 2 à 4 mètres. Les jeunes chênes travaillés simultanément avec la vigne peuvent commencer à donner dès la sixième année. On rétablit avantageusement les semis de glands dans les vieilles vignes, surtout dans les vignes phylloxérées. En peu de temps, la valeur des truffes dépasse de beaucoup celle de la vendange, quoique, dans le premier cas, la main-d'œuvre soit moins coûteuse que dans le second.

« Il est essentiel de ne pas laisser brouter les jeunes chênes par les bestiaux, afin de ne pas retarder leur croissance. La truffe se maintient de quinze à vingt ans, selon les soins que l'on donne aux terrains producteurs.

« Si la vigne n'est pas associée au chêne, on ne peut récolter la truffe qu'à la neuvième ou dixième année.

« On sème aussi quelquefois le gland sur des pelouses, en déposant le fruit dans un sillon tracé par la charrue et recouvert par un deuxième tour. On a soin, les premières années, de sarcler autour du jeune plant pour faciliter sa croissance. Plus tard, lorsque le terrain est en pleine production, on se contente de labourer autour des arbres ; ce travail doit se faire par temps sec, à la fin d'avril ou au commencement de mai. Lorsque le développement ne permet plus le passage de la charrue, on se contente de niveler, par un temps sec, les trous creusés par le grouin du cochon qui déterre la truffe. Ce système ne donne guère de produits avant la douzième année.

« On prétend que le gland de tous les calcaires est bon pour établir des truffiers. Les personnes soigneuses vont le prendre sur les arbres productifs. Quelques noisetiers donnent aussi des truffes, mais les produits sont loin d'être réguliers comme ceux des chênes. Ici on cultive peu le chêne vert.

« On va objecter qu'il faut bien longtemps attendre les récoltes : Oui, sans doute, elle est longue à venir, cette récolte, mais lorsqu'on songe qu'un lambeau de mauvaise terre d'une vingtaine d'ares, d'une valeur de 200 fr. peut donner plusieurs années de suite, dans la force de la production, de 600 à 800 fr. de truffes par an, il y a là de quoi payer un peu de patience.

« Dans cette région, les métairies d'une paire de bœufs et d'un cheval récoltent 2,000 à 3,000 fr. de truffes, et les acquéreurs de cette denrée sont toujours en nombre aux foires et aux marchés des pays producteurs. Les prix moyens, de novembre à fin janvier, sont de 6 à 12 fr. le demi-kilo. J'ai vu les truffes se vendre plus de 20 fr. la livre toutes *endimanchées* de terre. Je connais un propriétaire de la commune de Sarrazac qui vendit son panier de truffes de 30 livres (15 kil.), 605 fr. ! C'était au 22 décembre 1882, je crois. On peut dire qu'il portait à son bras la valeur d'une petite paire de bœufs ou d'un fier cheval.

« En somme, c'est la truffe qui a amené l'aisance dans les familles habitant les communes situées au nord de Martel.

» ALVERNHE,

» Inst. libre à l'hôpital St-Jean,  
» par les Quatre-Routes. »

**VIGNES AMÉRICAINES.** — Tout le monde peut voir en ce moment, au siège de la Société agricole et industrielle du Lot, rue du Lycée à Cahors, un magnifique cep détaché d'une souche d'herbemont sélectionné (production directe), faisant partie d'une vigne américaine plantée dans un terrain argilo-calcaire ferrogineux.

Ce cep chargé de 23 belles grappes de raisin, provient du vignoble de M. Dopy, maire de Moncléra ; il mesure six mètres de longueur. La souche-mère, âgée de cinq ans, portait cette année, 60 à 70 grappes de raisin.

### Bien partagé

Les Lande-chasles (Maine-et-Loire). Je souffrais de migraines et de maux d'estomac, je n'ai pris qu'une partie d'une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, et je me trouve déjà beaucoup mieux. Mon mari souffrait depuis plusieurs années de maux de reins et de douleurs aux jambes, après qu'il eut pris l'autre partie de la boîte de vos Pilules Suisses il a été complètement guéri. M<sup>me</sup> Goyet-Ligot. Légalisation de la signature par M. le maire.

### CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
24	Diman. s Raphaël.	
25	Lundi. s Capuan.	Car-Jailac, Saint-Germain, Duravel.
26	Mardi. s <sup>e</sup> Reliques.	Lalbenque, Luzech, Vers.
27	Mercredi. s Frumence.	Cazals.
28	Jeudi. s Simon.	Soturac, Ussel.
29	Vendredi. s Narcisse.	
30	Samedi. s Théophile.	

Lunaisons du mois d'Octobre.  
 ☉ P. Q. le 4, à 10 h. 45 du soir.  
 ☽ P. L. le 13, à 3 h. 33 du matin.  
 ☽ D. Q. le 20, à 2 h. 50 du soir.  
 ☽ N. L. le 27, à 7 h. 25 du matin.  
 Les jours décroissent de 1 h. 45 m.

### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 15 au 22 octobre 1886.

#### Naissances.

Delpech, Victor, à Peyrolis.  
 Bouygues, Louis, rue four Ste-Barbe, 20.  
 Bonhoure, Hortense, rue de Fouillac, 7.  
 Bouchut, Elise, rue Lastié, 2.  
 Bach, Gabrielle, à Cabessut.  
 Magot, Emile, rue Salviat, 1.

#### Mariages.

Rival, Pierre, et Monville, Françoise.

#### Décès.

Alaux, Marie, 1 an, à Cavaniès.  
 Debrieu, Julie, 71 ans, rue du Cheval Blanc, 10.  
 Bontoux, Pierre, 1 mois, rue des Mirepoises, 16.

### BOURSE. — Cours au 20 octobre.

3 0/0	82 45
3 0/0 amortissable (ancien)	82 47
3 0/0 id. 1884	85 20
4 1/2 0/0 ancien	104 50
4 1/2 0/0 1883	110 35

### Dernier cours du 20 octobre.

Actions Orléans	1,330 00
Actions Lyon	1,265 00
Obligations Orléans 3 0/0	395 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	325 50
Obligations Lombardes (jouissance )	323 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	339 00

Étude de M<sup>e</sup> J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

## EXTRAIT

DE

### Jugement de séparation de biens

Par jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt octobre courant, enregistré, la dame Marie Dajeau, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste Vialas, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée au lieu de Labouriette, commune de Pern, canton de Castelnaud, ayant M<sup>e</sup> Billières pour avoué,

A été déclarée séparée quant aux biens, d'avec ledit sieur Jean-Baptiste Vialas, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-deux octobre, mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
J. BILLIÈRES.

Étude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire n° 52, près le Palais de Justice.

## EXTRAIT

DE

### Jugement en séparation de biens

Par jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt octobre courant, enregistré, la dame Marie Bouyssié, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste Alagnon, sabotier, avec lequel elle est domiciliée à Castelnauc, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du quinze avril dernier, ayant M<sup>e</sup> Billières pour avoué,

A été déclarée séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Jean-Baptiste Alagnon, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-deux octobre, mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
J. BILLIÈRES.

### THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 24 octobre 1886.

Représentation extraordinaire donnée par Le Roy de l'Opéra-Comique.

### L'ÉPREUVE VILLAGEOISE

Opéra comique en 3 actes, de Grétry.

### LE PÉAGE

Opéra comique en un acte.

# MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclesiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

## DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

# CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET  
A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque  
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

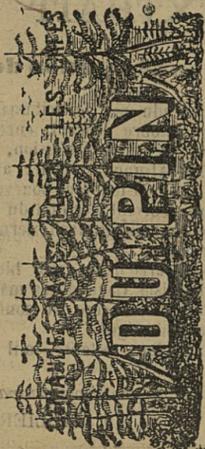
Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu le Grand  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Dupin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



31 RÉCOMPENSES 1er PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
MEMBRE DU JURY  
BORDEAUX EXP. INT. 1882 1168 CONCOURS

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurofications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

### \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE AIGALINE et ELIXIR LÉUCODON  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

# A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres. . . 110 fr.  
1/2 pièce de 115 litres. . . 58 fr.  
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

## PROPRIÉTÉ D'AGREMENT

ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120,000 fr. S'adresser à M<sup>r</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

## VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

## GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

(1, rue St-Louis, A MELUN (S.-M.))

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

## ÉVITER les CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

ÉCIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, Layton.



## GUÉRISON DE LA SURDITÉ

Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevétés, de NICHOLSON, guérissent ou soulagent la Surdité, quelle qu'en soit la cause. — Les guérissons les plus remarquables ont été faites. — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la Surdité, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Éditeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces Tympanes et les recommandent hautement. — En écrivant, nommer ce journal S. V. P. Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

# Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffés pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente au bureau du Journal.

# CADRE DU LOT GARDIL

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

H. LAMIRAULT & Co Éditeurs

# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle  
SOUS LA DIRECTION DE  
M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dorembour, professeur à l'École des langues orientales; Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasenapp, professeur à l'École polytechnique; E. Lasserre, professeur à l'École polytechnique; G. A. Ledsant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Watz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25 000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE  
Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° comportant 4 200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc  
Payables à raison de 10 francs par mois  
Chaque volume broché 25 francs